

M. PICKERSGILL: C'est là le type d'emploi qui dépend des salaires régnants?

M. CLARK: Il ne s'agit pas tant des salaires régnants que d'équipages de navires, de capitaines et de mécaniciens.

M. CROUSE: Ce sont des pêcheurs engagés par contrat d'affrètement. N'est-il pas possible de faire un arrangement en vertu duquel l'armateur pourrait passer un contrat avec le gouvernement fédéral, un contrat d'affrètement à tant par mois, et ensuite un arrangement avec le capitaine et l'armateur à l'égard des salaires si on décide de travailler un certain nombre d'heures? Un pêcheur peut travailler 60 heures par semaine. J'ai été témoin de certaines choses dans ce domaine. Un armateur quelquefois frète un navire, et l'équipage, à la demande du capitaine, qui poursuit des expériences, termine le travail le vendredi soir et est en congé le samedi et le dimanche et reprend le lundi. Les heures de travail dépendent purement d'une convention verbale entre le capitaine et l'équipage intéressé.

M. CLARK: Nous employons les deux modes. Parfois nous affrétons un navire non équipé, et en d'autres circonstances, un navire avec capitaine et équipage.

M. LÉGÈRE: Qu'advient-il de l'inspection du poisson frais lorsqu'un navire rentre à six heures du soir? Les inspecteurs font-ils du temps supplémentaire ou peuvent-ils refuser de faire l'inspection?

M. CLARK: Le problème ne s'est jamais présenté. Les fonctionnaires du ministère des Pêcheries consentent à travailler vingt-quatre heures par jour, y compris le sous-ministre.

M. DRYSDALE: Monsieur le président, je change un peu le sujet, mais je m'intéresse à la conservation du saumon, surtout du saumon de la Colombie-Britannique. Je crois qu'on a fait des recherches, l'an dernier, sur la migration du saumon de la Colombie-Britannique vers le Pacifique Nord. Je me demande si ces recherches continuent et si le ministère serait en mesure, à l'aide des données scientifiques dont il dispose, de tracer sur la carte la route que suit le saumon canadien au cours de sa migration.

LE PRÉSIDENT: La question relève du crédit 136.

M. DRYSDALE: Je m'abstiens, pour l'instant. J'aurai d'autres questions à poser au sujet de l'Union soviétique et de la ligne de conduite. Pouvez-vous m'assurer que je pourrai, la semaine prochaine, poser au ministère des questions sur la conservation?

LE PRÉSIDENT: Oui.

M. ROBICHAUD: Le sujet de la transplantation des gisements d'huîtres au Nouveau-Brunswick entre-t-il dans le service de la conservation?

LE PRÉSIDENT: Oui.

M. ROBICHAUD: J'aimerais avoir des détails sur le succès obtenu jusqu'à présent et savoir quels sont les projets du ministère pour la présente année financière.

M. CLARK: Monsieur le président, au sujet de la pêche aux huîtres sur le littoral de l'Atlantique, le Comité sait, je pense, qu'une épidémie a sévi, particulièrement dans la région huîtrière du Nouveau-Brunswick. C'était une véritable maladie qui a pratiquement détruit toutes les huîtres dans de nombreux cantonnements. La chose est très sérieuse. Nous avons commencé, il y a environ trois ans, à transplanter des huîtres, d'espèces résistant à la maladie, de l'île du Prince-Edouard aux régions éprouvées du Nouveau-Brunswick.

La situation, actuellement, est très bonne et encourageante. Les huîtres de la région avaient été pratiquement anéanties, mais les huîtres d'espèces résistantes transplantées de l'île du Prince-Edouard semblent actuellement se tirer d'affaires et, de fait, ont survécu. Nous ne sommes pas trop certains, cependant, car il faudra encore deux ou